



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES D'ÉNERGIE ET D'EXPLOITATION DES **EXE10**  
INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX  
MT P1, P2 et P3  
**AVENANT N°03**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Commune de Saint-Prix  
45 rue d'Ermont  
95390 SAINT-PRIX

**B - Identification du titulaire du marché public**

SCA PROCHALOR  
6 boulevard de la libération  
93200 SAINT-DENIS

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public :

**Marché de fournitures d'énergie et d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux.**

■ Date de la notification du marché public : **9 octobre 2014**

■ Durée d'exécution du marché public : **8 ans**

■ Montant initial du marché public (montant du marché public + option P1 abonnement + P1 chauffage + P2 + P3 H.T./an + avenant 2 compris)

▪ **Montant H.T. : 340.101,33 €**

▪ **Montant T.T.C. : 422.860,76 €**

**D – Avenants précédents**

■ Objet des précédents avenants :

Le premier avenant conclu le 5 décembre 2014 avait pour objet de rectifier une erreur matérielle décelée dans les montants de T.V.A. indiqués dans les pièces du marché public initial. Cet avenant était sans incidence financière sur le marché public.

Le deuxième avenant conclu le 30 novembre 2022 avait pour objet de prévoir la prolongation du contrat initial de quatre mois supplémentaires pour relancer le marché public à une période plus favorable sur le plan économique. L'envolée des prix de l'énergie représente une circonstance dite imprévisible qui ne pouvait être anticipée dans son ampleur au moment de la conclusion de ce marché public et qui justifie la prolongation de quelques mois de ce marché public ou contrat.

## E - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de prévoir la prolongation du marché public actuel de maintenance et de gestion des installations thermiques organisé en P1, P2 et P3 d'un mois et neuf jours supplémentaires à compter de la fin de la période de reconduction, soit du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 10 mai 2023.

Conformément à l'article L. 2194-1 3° du Code de la commande publique, la prolongation du contrat initial est justifié par des circonstances imprévisibles qu'un acheteur public diligent ne pouvait prévoir au moment du lancement du marché public. L'augmentation des prix de l'énergie dans une mesure qui ne pouvait être anticipée dans son ampleur a conduit la Ville de Saint-Prix à décider de prolonger le marché public actuel de maintenance et de gestion des installations thermiques d'un mois et neuf jours supplémentaires.

Cette prorogation a pour objectif de permettre à la Ville de différer l'attribution d'un nouveau marché public de chauffage à une période plus favorable des points de vue économique et contextuel marquée par le retour de la saison printanière et l'arrêt des chauffages. Le nouveau marché public pourra ainsi être notifié avant la prochaine période de mise en chauffe.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

Les redevances P1 seront refacturées à l'euro/l'euro sur présentation des factures fournisseurs gaz avec application d'une marge de frais de gestion sur le prix de la molécule de 5%.

- **Montant H.T. du P1** pour un mois et neuf jours supplémentaires : **22 358,91 €**
- Montant T.T.C. du P1 (taux de T.V.A. à 12%) = 25 041,07 €
  
- **Montants H.T. du P2 = 3 980,68 €**
- Montant T.T.C. du P2 = 4 776,82 €
  
- **Montant H.T. du P3 = 2 962,31 €**
- Montant T.T.C. du P3 = 3 554,77 €.

**Les montants H.T. P1, P2 et P3 sont de 29 300,99 €.**

Les montants T.T.C. P1, P2 et P3 sont de 33 372,66 €.

### Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 12 % (P1) et 20 % (P2 et P3)
- **Montant H.T. :** 340.101,33 (montant global initial avenants compris) + 22 358,91 (montant P1) + 3 890,68 (montant P2) + 2 962,31 (montant P3) = **369 403,23 €**
- **Montant T.T.C. :** 422 860,76 + 25 041,07 + 4 776,82 + 3 554,77 = 456 233,42 €

**Le pourcentage d'augmentation** représenté par le présent avenant par rapport au montant global initial : **8,62 %**

Toutes les clauses du marché public initial qui ne sont pas en contradiction avec les termes du présent avenant demeurent pleinement applicables.

Le présent avenant prendra pleinement effet à compter de sa notification au titulaire du contrat.

**F - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
	Le....., à	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**G - Signature du pouvoir adjudicateur**

A Saint-Prix, le.....,

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur)



Céline VILLECOURT

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental